



Direction Régionale de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Forêt
de Bourgogne - Franche-Comté

Service Régional de l'Information Statistique et
Économique



Dijon, le 25 avril 2016

Enquête statistique portant sur les pratiques d'élevage de 2015

Le Service Régional de l'Information Statistique et Economique (SRISE) de la DRAAF vous informe du lancement progressif d'une enquête sur les « pratiques d'élevage » à partir de fin avril avec un achèvement pour mi juin 2016.

L'enquête sur les pratiques d'élevage est une nouvelle enquête mise au programme à long terme de la statistique agricole. Par sa régularité, elle devrait constituer un outil majeur de connaissance des pratiques des principaux types d'élevage. Elle n'a toutefois pas vocation à être reconduite tous les ans.

Cette enquête a pour objectif d'apporter des informations sur les pratiques des éleveurs en abordant différentes thématiques complémentaires. Elle constitue un outil majeur de l'évaluation de l'impact de la politique de développement de l'agroécologie et du plan Ecoantibio qui vise à réduire l'usage des antibiotiques. Elle permettra également d'actualiser des données techniques avec par exemple des éléments utiles pour la réalisation des bilans fourragers pour l'alimentation animale.

Le questionnaire est organisé autour de différentes thématiques : données structurelles de base, gestion des effluents, conditions de logement des animaux, alimentation des animaux, pratiques sanitaires, bien-être animal, main d'œuvre. Une exploitation n'est interrogée que pour une seule espèce, même si plusieurs espèces sont présentes sur l'exploitation. L'interrogation est réalisée au siège de l'exploitation par un enquêteur pour une durée du questionnaire estimée à une heure. Tous les exploitants enquêtés sont préalablement informés par un courrier individualisé.

Pour la région Bourgogne-Franche-Comté, l'enquête porte sur les pratiques d'élevage auprès de 1700 exploitations avec 1050 enquêtes pour les bovins, 300 pour les ovins, 125 pour les caprins et 225 pour les volailles.

Les résultats présentés pour chaque filière au niveau régional et national seront disponibles gratuitement sur le site www.agreste.agriculture.gouv.fr à partir de mi 2017. Les informations collectées n'ont pas pour finalité un service individualisé, mais visent à décrire les pratiques dans leur diversité.

L'enquête relève de la loi du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique et de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantissant aux individus un droit d'accès et de rectification pour les informations les concernant. Les enquêteurs qui se déplaceront sont eux-mêmes tenus au secret professionnel.

Contacts :

Michel FOIN, responsable du pôle enquêtes
03 80 39 31 22, michel.foin@agriculture.gouv.fr

Florent VIPREY, chef de service
03 81 47 75 51, florent.viprey@agriculture.gouv.fr